

Image not found or type unknown



Indemnité licenciement : bien propre ou commun pour partage ?

Par **betty0104**, le **30/09/2009** à **20:57**

Bonjour,

J'aimerais, que l'on puisse me dire, si : les indemnités de licenciement sont comptées comme un bien propre ou comme un bien de la communauté, lors du partage après divorce .

Je vous remercie.